

Séance du 30 Novembre 1945

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le trente Novembre à vingt. une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Grand, Maire.

Étaient présents: M. M. Joubinelle, Dupoo, Galazac, M^{me} Delhan, Adjoints; M. M^{mes} Fiocco, Castel, M. M. Dandin, Ferri, St. Blancat, Galan, Versier, Batbie, Gouarni, Pages, Louis Cartier, Recurt, Maylin, Bortel.

Étaient absents: M^{me} Adoue.

Adjudication des droits de place pour 1946

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la forme des droits de place avec M. Charve, concessionnaire actuel, expiré le 31 Décembre prochain et qu'il y a lieu de procéder avant cette date à une nouvelle adjudication. A cet effet, il dépose sur le bureau, le cahier des charges et le tarif des droits

de la
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
de
SAINT-GAUDENS
MAIRIE
de
MONTRÉJEAU

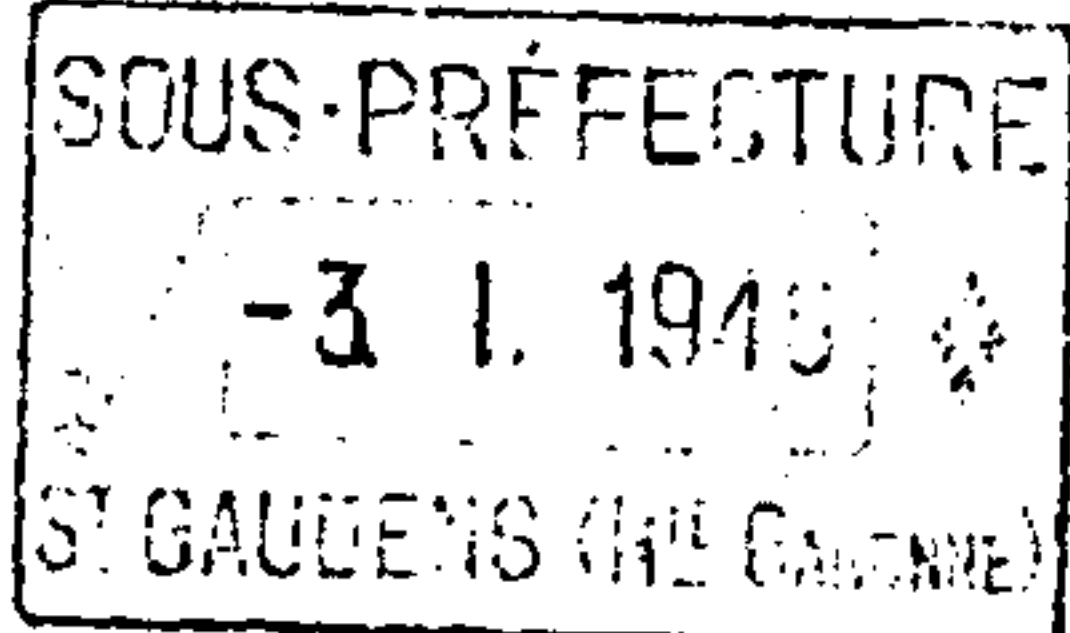
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du ~~15~~ Décembre ~~30~~ Novembre 1945

L'an mil neuf cent quarante ~~quarante cinq~~

Objet de la délibération :

Le Conseil Municipal de la Commune de ~~MONTRÉJEAU~~
régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. Jean Grand, Maire



Présents: MM. Soubielle, Dufor, Talazac, Mme Beilhan
Mmes Fiocco, Castel, M. Dandine, Ferré, St-Blancat, Galan
Verdier, Batbie, Gouarné, & Fages, Saubies, Carthéry,
Maylin, Fordes, Recurt.

Absents : Mlle Adoue

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal
que M. Xavier ESCOBAS, proposé à l'enlèvement des boues
et ordures de la commune, ne voulant plus continuer à assu-
rer ce service à partir du premier Janvier 1946, & qu'il
s'était occupé de pourvoir à son remplacement.

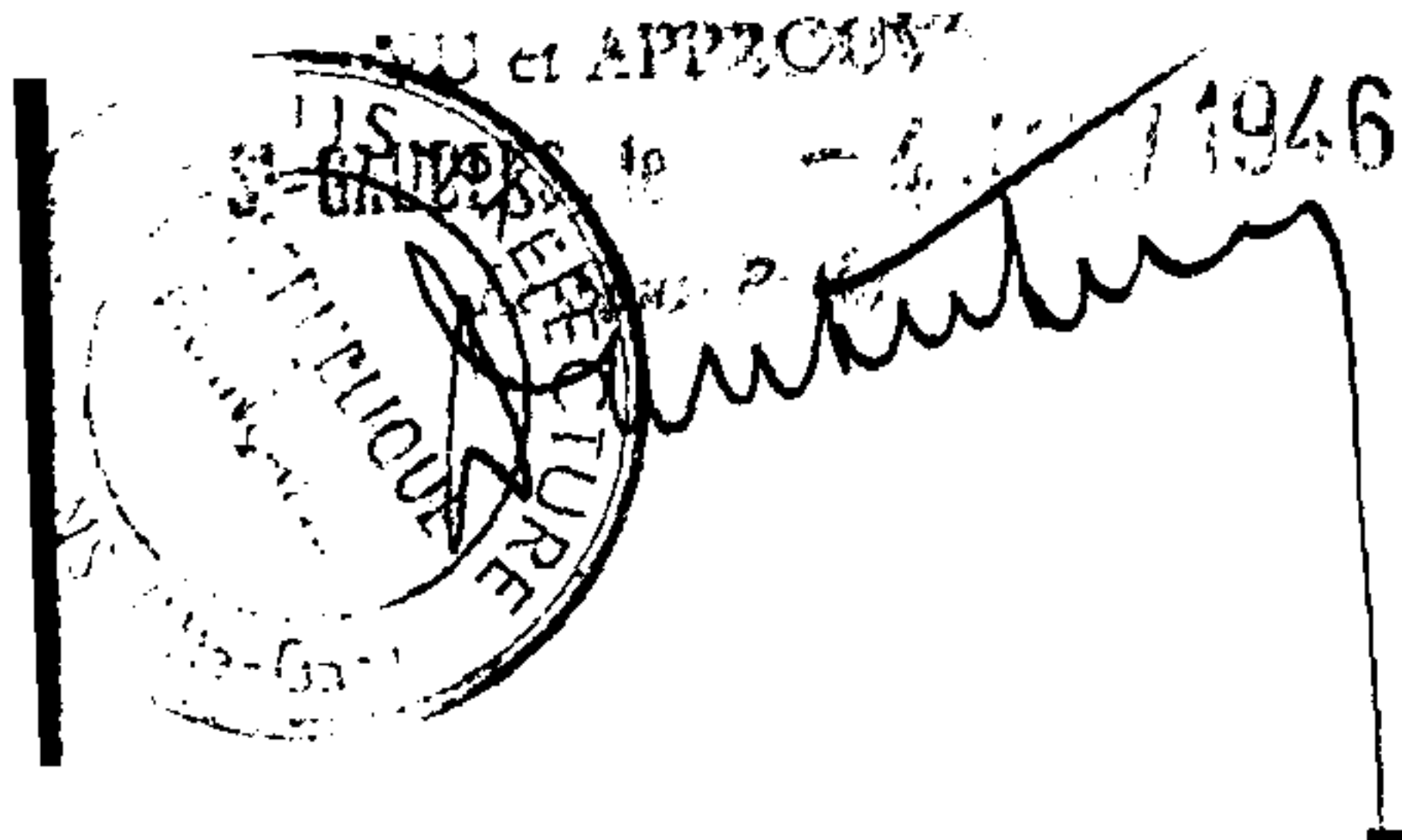
M. François Maury, propriétaire à Ausson-Capdeville
se chargeant de faire ce travail, M. le Maire donne lecture
du contrat qu'il a l'intention de passer avec lui.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les
termes du contrat dont il vient de leur être donné lecture
et vote les crédits nécessaires, soit Fr: 52000,- pour faire
face à cette dépense, sous réserve de l'approbation de l'
autorité de tutelle. Ces crédits seront prélevés au Chapitre
VIII du Budget primitif 1946 " Enlèvement des boues et
ordures".

Ainsi fait et délibéré à Montréjeau, les jour,
mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres
présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
POUR le MAIRE,
L'Adjoint-délégué



élaborés par la Commission des Maires et demandé au Conseil de les examiner et de donner son avis.

Après en avoir délibéré et apporté quelques modifications au projet, le Conseil Municipal ratifie le nouveau cahier des charges et tarifs qui lui sont proposés et demande à l'Autorité Supérieure de vouloir, à son tour, les sanctionner de son approbation et autoriser la réduction à 20 jours des délais de publicité à raison de l'urgence.

Le Cahier des Charges et tarifs des droits de place, bascule et abattoirs pendant l'année 1946. vu et approuvé par M. le Préfet de la Haute-Garonne, avec autorisation de réduire à quinze jours les délais d'adjudication, le 10 Décembre 1945, est déposé au Secrétariat de la Mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal que M. Xavier Escoubas propose à l'entièrement des boues et ordures de la Commune devant assurer ce service à partir du 1^{er} Janvier 1946, il était occupé de pourvoir à son remplacement.

M. François Maury propriétaire à Ausson. Capterille se chargerait de faire ce travail mais étant donné le coût de l'entretien des bûches, nourriture, ferrures, etc et du matériel, il demande une somme annuelle et forfaitaire de 32000 francs par an. Le contrat serait fait pour une période de 3 ans prenant effet, de 1^{er} Janvier 1946 et se renouvelerait par tacite reconduction et serait résiliable à chaque période triennale, par l'un ou l'autre des parties moyennant un préavis, par lettre recommandée, donné le 30 Septembre au plus tard.

Le mode de renouvellement par tacite reconduction ne serait valable que pour deux périodes triennales.

Le Président demande à l'Assemblée l'autorisation d'agir pour le compte de la Commune dès que possible et de conclure le traité de gré à gré aux conditions indiquées ci-dessus avec J. Maury qui sera soumis aussitôt après à l'approbation de l'autorité de tutelle.

Le Conseil, à l'unanimité des Membres présents, est d'avis que le Maire règle cette question sans retard et l'autorise à traiter.

[Signature]

Vu et approuvé avec autorisation de réduire à quinze jours les délais d'adjudication.

Toulouse, le 10/12/1945
Le Préfet de la Haute-Garonne: Illisible

P. V. approuvé par le Préfet le 5.1.1946

Service des ordures:

Vu et approuvé
Toulouse, le 4/1/1946
Le Préfet: Illisible